



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1985-1986

28 MAI 1986

ENTENTE ENTRE LE CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LE PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
INSTITUANT
UN COMITE MIXTE DE COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE (1)

RESOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITE MIXTE
EN SA DEUXIÈME SESSION
BRUXELLES, MAI 1986

(1) Voir Doc. Conseil 160 (1984-1985) - N° 1.

— Le Comité mixte réaffirme la volonté du Parlement de la République et Canton du Jura et du Conseil de la Communauté française de Belgique de développer leur coopération.

— Cette coopération doit permettre aux responsables politiques du Canton du Jura et de la Communauté française de Belgique, non seulement de mieux connaître leur réalité respective, mais surtout de servir les intérêts des populations qu'ils représentent.

— Dans cet esprit, le Comité a procédé à un échange d'informations sur l'enseignement, la protection des monuments et des sites, le tourisme et l'aide aux partis politiques. Cet échange d'informations a permis de très fructueux débats en dégagant notamment des champs concrets de coopération.

— Le Comité dès lors a décidé :

1. D'approfondir cette connaissance réciproque, notamment dans le domaine des formations professionnelles et du tourisme social;

2. De promouvoir des initiatives conjointes sur le plan international destinées à favoriser la diffusion de la langue et de la culture françaises;

3. D'entamer des démarches auprès de leur Gouvernement ou Exécutif pour qu'ils reprennent les négociations devant les conduire à la signature d'un accord de coopération dans tous les domaines de leurs compétences.

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de MM. Jean-Marie Ory, président du Parlement de la République et Canton du Jura; Philippe Perignat, président du PDC, membre du bureau; Jean Michel, membre du PLR; Roland Beguelin, membre du PS; Mme Grétry Hoffmeyer, présidente du groupe PCSI, membre du bureau et M. Jean-Claude Montavon, secrétaire général du Parlement, vice-chancelier d'Etat, secrétaire du Comité mixte.

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de MM. Jean-Pierre Grafé, député, président du Conseil de la Communauté française; François Guillaume, sénateur, premier vice-président du Conseil de la Communauté française; Jean-Pierre Detremmerie, député, secrétaire du Conseil de la Communauté française; André Lagasse, sénateur, chef du groupe Ecolo-FDF du Conseil de la Communauté française; Denis D'Hondt, député; Christian Daubie, secrétaire général du Conseil de la Communauté française et Jean-François Vandewalle, directeur d'administration au Conseil de la Communauté française, secrétaire du Comité mixte.